



**Arrêté n° SG/2022-275
portant subdélégations de signature
aux agents de la plate-forme CHORUS du rectorat de La Réunion**

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1695 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal MANES-BONNISEAU, rectrice de la région académique de La Réunion, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de ses services et pour les actes juridiques associés ;

Vu l'arrêté n° SG/2022-124 du 05 septembre 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Erwan POLARD, secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion et à ses collaborateurs;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation est donnée aux agents dont les noms sont mentionnés dans les annexes 1 et 2 au présent arrêté aux fins d'intervenir pour les actes indiqués dans les conditions et limites précisées.

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté n° 2022-126 du 6 septembre 2022 sont abrogées.

Article 3 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État à la Préfecture de La Réunion.

Saint-Denis, le 27 septembre 2022

Pour la rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de Région Académique

Signé

Erwan POLARD

Annexe 1 à l'arrêté portant subdélégations de signature aux agents de la plate-forme CHORUS du rectorat de la Réunion
Agents habilités à intervenir dans le logiciel CHORUS

Nom	Prénom	Division	Responsable		Responsable		Responsable		Responsable	Certification des services faits pour dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement	Certification des déclarations de conformité des opérations d'inventaire
			Engagements juridiques	Demandes de paiement	Engagements juridiques	Demandes de paiement	Engagements juridiques	Demandes de paiement			
ALIDOR	Véronique	DEPAP	Dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement hors constructions (titres 3, 6 et 5)		Dépenses d'investissement immobilier < 5 900 000 € (titre 5)		Dépenses d'opérations financières (titre 7)			BOP 139, 230	
ARTHEMISE	Karine	DFP									tous BOP
BARBE	Yasmine	DFP								tous BOP	
BOURAU-GLISIA	Christiane	DFP	tous BOP							tous BOP	
CATHERINE	Heva	DFP								tous BOP	tous BOP
FOCK LAPP	Jean-Claude	DAISU	BOP 150, 214, 231		BOP 150, 214 dépenses < 1 000 000 €		BOP 150, 214, 231			BOP 150, 214, 231	
FRUTEAU DE LACLOS	Valérie	SG	tous BOP	tous BOP	BOP 150,214	BOP 150,214	BOP 150, 214, 231	BOP 150, 214, 231	tous BOP	tous BOP	tous BOP
FUTOL	Mickaël	DFP								tous BOP	
HEPTOULLA	Tasnime	DFP								tous BOP	
JEAN BAPTISTE	Florence	DFP	tous BOP		BOP 150, 214		BOP 150, 214, 231		tous BOP	tous BOP	
JUE	Mickaël	DFP	tous BOP	tous BOP	BOP 150, 214	BOP 150,214	BOP 150, 214, 231	BOP 150, 214, 231	tous BOP	tous BOP	tous BOP
KARJANIA	Brigitte	DFP		tous BOP		BOP 150,214		BOP 150, 214, 231	tous BOP	tous BOP	
MASSONI	Nathalie	DFP								tous BOP	
MUSSARD	Sabine	DFP	tous BOP		BOP 150, 214		BOP 150, 214, 231		tous BOP	tous BOP	tous BOP
PHILEAS	Stéphane	DFP	tous BOP		BOP 150, 214		BOP 150, 214, 231		tous BOP	tous BOP	tous BOP
POUJOIS	Pascal	DFP	tous BOP	tous BOP	BOP 150,214	BOP 150,214	BOP 150, 214, 231	BOP 150, 214, 231	tous BOP	tous BOP	tous BOP
SILOTIA	Stéphanie	DFP		tous BOP		BOP 150,214		BOP 150, 214, 231	tous BOP	tous BOP	
TAOCHY	Mickaëlle	DFP		tous BOP		BOP 150,214		BOP 150, 214, 231	tous BOP	tous BOP	
THEROSIET	Jean-Pierre	DEPAP	BOP 139, 230							BOP 139, 230	
VIRGINIE	Daisy	DFP								tous BOP	

Annexe 2 à l'arrêté portant subdélégations de signature aux agents de la plate-forme CHORUS du rectorat de la Réunion
Agents habilités à intervenir dans des applications interfacées à CHORUS

Nom	Prénom	Division	CHORUS DT	ANAGRAM	SAXO	IMAGIN	GAIA
			États de frais de personnels en mission	Rentes élèves et honoraires médicaux suite accidents de service de travail et maladies professionnelles	Action sociale	États de frais de jurys d'examen	États de frais de formation
ANNETTE NATIVEL	Lucie	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
ARMON-MOUNOUSSAMY	Marie-Rilana	DFP	tous BOP				BOP 140, 141, 214, 230
BACARI ALI	Kamaria	DFP	tous BOP				
BAILLIF	Harry	DEPAP		tous BOP	tous BOP		
BERTHOU	Manuel	DRAJES				BOP 219, 163	
BREZE	Marie-Corinne	DEC				BOP 150, 214	
CHANE LAP	Bénédicte	DEC				BOP 150, 214	
GROSSET	Serge	DEC				BOP 150, 214	
HANNEQUIN	Joëlle	DFP	tous BOP				BOP 140, 141, 214, 230
LEROY	Géraldine	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
LAU WEN TAI	Dominique	DEC				BOP 150, 214	
LEBRETON	Geneviève	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
MASSONI	Christian	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
NG SHAK	Jenny	DEC				BOP 150, 214	
OSTROWETSKY	Marion	DRAJES				BOP 163	
PARATEYEN	Edwige	DFP					BOP 140, 141, 214, 230
PETAN-RANGUIN	Yolaine	DFP					BOP 140, 141, 214, 230
ROCHETAING	Cyprien	DRAJES				BOP 219, 163	
SINAMALE	Didier	DEC				BOP 150, 214	
SPAGNOL	Corinne	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
THEROSIET	Jean-Pierre	DEPAP		tous BOP	tous BOP		
VOUILLON	Nicolas	DRAJES				BOP 219, 163	
ZENATI	Abla	DEC				BOP 150, 214	